

Conseil de Justice Environnementale

Réunion #20 • jeudi 12 juin 2025 • 18h30



LOGISTIQUE

- L'Interprétation Linguistique est offerte dans : Español, Kreyòl ayisyen, 普通话, Português, Tiếng Việt, et Langue des Signes Américaine (ASL)
 - To participate in English, click the “Interpretation” icon and select English.
 - Para entrar no canal em português, clique no ícone « Interpretation » e selecione « Portuguese »
 - Si alguien desea interpretación en español, haga clic en “Interpretation” y seleccione “Spanish”
 - Pou rantre nan chanèl kreyòl ayisyen an, klike sou ikòn « Interpretation » an epi chwazi « Haitian Creole »
 - 要以普通话参加会议, 请单击口语图标并选择 « Chinese ».
 - Để vào kênh bằng tiếng Việt, hãy nhấp vào biểu tượng “Interpretation” và chọn “Vietnamese”.

- Veuillez parler doucement.
- Tous les participants doivent sélectionner une chaîne de langue, même s'ils regardent la présentation en Anglais.



- Si vous souhaitez une version traduite des diapositives, veuillez vous rendre sur le site Web de l'EJC à l'adresse : <https://www.mass.gov/service-details/environmental-justice-council-ejc-meetings>

CETTE RÉUNION EST ENREGISTRÉE



Conseil de Justice Environnementale

Réunion n° 20

Jeudi 12 juin 2025 18h30

Emplacement en présentiel : Pittsfield, MA

Berkshire Innovation Center

45 Woodlawn Ave, Pittsfield, MA 01201



Logistique et Ordre du jour

Logistique

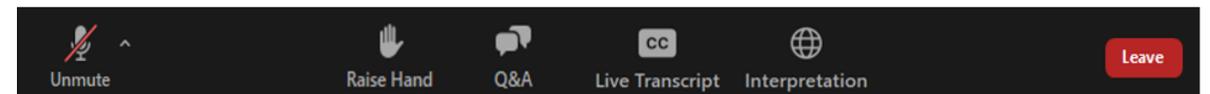
- ➔ L'Interprétation Linguistique est offerte dans : Español, Kreyòl ayisyen, 普通话, Português, Tiếng Việt, et Langue des Signes Américaine (ASL)
 - To participate in English, click the “Interpretation” icon and select English.
 - Para entrar no canal em português, clique no ícone “Interpretation” e seleccione “Portuguese”
 - Si alguien desea interpretación en español, haga clic en “Interpretation” y seleccione “Spanish”
 - Pou rantre nan chanèl kreyòl ayisyen an, klike sou ikòn “Interpretation” an epi chwazi “Haitian Creole”
 - 要以普通话参加会议，请单击口语图标并选择 “Chinese”.
 - Để vào kênh bằng tiếng Việt, hãy nhấp vào biểu tượng “Interpretation” và chọn “Vietnamese”.

➔ Veuillez parler doucement

- ➔ Tous les participants doivent sélectionner une chaîne de langue, même s'ils regardent la présentation en Anglais.



- ➔ Pour obtenir une version traduite des diapositives, veuillez vous rendre sur le Site Web de l'EJC à l'adresse : <https://www.mass.gov/service-details/environmental-justice-council-ejc-meetings>
- ➔ Toutes les lignes seront mutées pendant les présentations.
- ➔ La ligne sera ouverte aux commentaires après les présentations.
- ➔ Si vous avez une question de clarification ou un problème logistique ou technique pendant les présentations, veuillez la saisir dans la boîte de Q&A



- ➔ Contactez le responsable du webinar de l'ERG **Kecil John** à l'adresse meetings@erg.com pour toute question ou tout problème technique.



CETTE RÉUNION EST ENREGISTRÉE

Ordre du jour

	<u>Durée approximative</u>
▪ Aperçu de la Réunion, de la Logistique et de l'Ordre du jour	18h30
▪ Appel et Approbation du Procès-Verbal de la Précédente Réunion	18h35
▪ Questions et Commentaires du Public	18h40
▪ Analyse d'Impact Cumulatif et Plan d'Avantages Communautaires	18h50
▪ Questions et Commentaires du Public	19h50
▪ Réponse aux Commentaires (le cas échéant)	(si le temps le permet)
▪ Prochaines Étapes et Ajournement	20h00

Approbation du Procès-verbal de la Réunion du 13 mars 2025 & Appel : Membres du Conseil de JE

- Kalila Barnett
- Madeline Fraser Cook
- Melissa Harding-Ferretti
- Cheryll Holley
- Caroline Hon
- Lydia Lowe
- Marcos Luna
- Peter Maathey
- María Belén Power
- Sofia Owen
- Jen Salinetti
- Patricia Spence
- Ari Zorn
- Miles Gresham

Commentaires et Questions du Public :

*Veillez limiter chaque commentaire à deux minutes
pour laisser le temps aux autres de s'exprimer*

Analyse d'Impact Cumulatif et Plan d'Avantages Communautaires



Commonwealth of Massachusetts
Executive Office of
Energy and Environmental Affairs

Réunion du Conseil de Justice Environnementale n° 20

Le 12 juin 2025, Berkshire Innovation Center
Réunion hybride



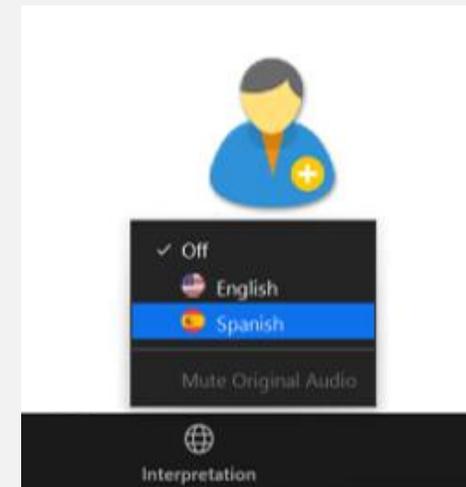
Logistique d'interprétation

➔ L'Interprétation Linguistique est offerte dans : Español, Português, Kreyòl ayisyen, Kriolu, Tiếng Việt, 普通话, عربي,, русский, ខ្មែរ, 한국어, français, et langue des signes américaine (ASL).

- To participate in English, click the “Interpretation” icon and select English.
- Para entrar no canal em português, clique no ícone “Interpretation” e selecione “Portuguese”.
- Si alguien desea interpretación en español, haga clic en “Interpretation” y seleccione “Spanish”.
- Pou rantre nan chanèl kreyòl ayisyen an, klike sou ikòn “Interpretation” an epi chwazi “Haitian Creole”.
- Pa partisipa na Kriolu, klika na íkone "Intirpretason" y silisiona « Cape Verdean Kriolu ».
- 要以普通话参加会议, 请单击口语图标并选择 "Chinese".
- Để vào kênh bằng tiếng Việt, hãy nhấp vào biểu tượng “Interpretation” và chọn “Vietnamese”.
- “Arabic” ثم اختر "الترجمة الفورية" للمشاركة باللغة العربية اضغط على أيقونة
- Чтобы принять участие на Русский языке, нажмите на ярлык «Устный перевод» и выберите “Russian”.
- ដើម្បីចូលរួមជាភាសាខ្មែរ សូមចុច រូបតំណាងការបកស្រាយ ហើយជ្រើសរើសភាសា “Khmer”។
- 한국어로 참여하려면 "통역" 아이콘을 클릭하고 “Korean”를 선택하세요.
- Pour participer en français, cliquez sur l’icône « Interpretation » puis choisissez « French ».

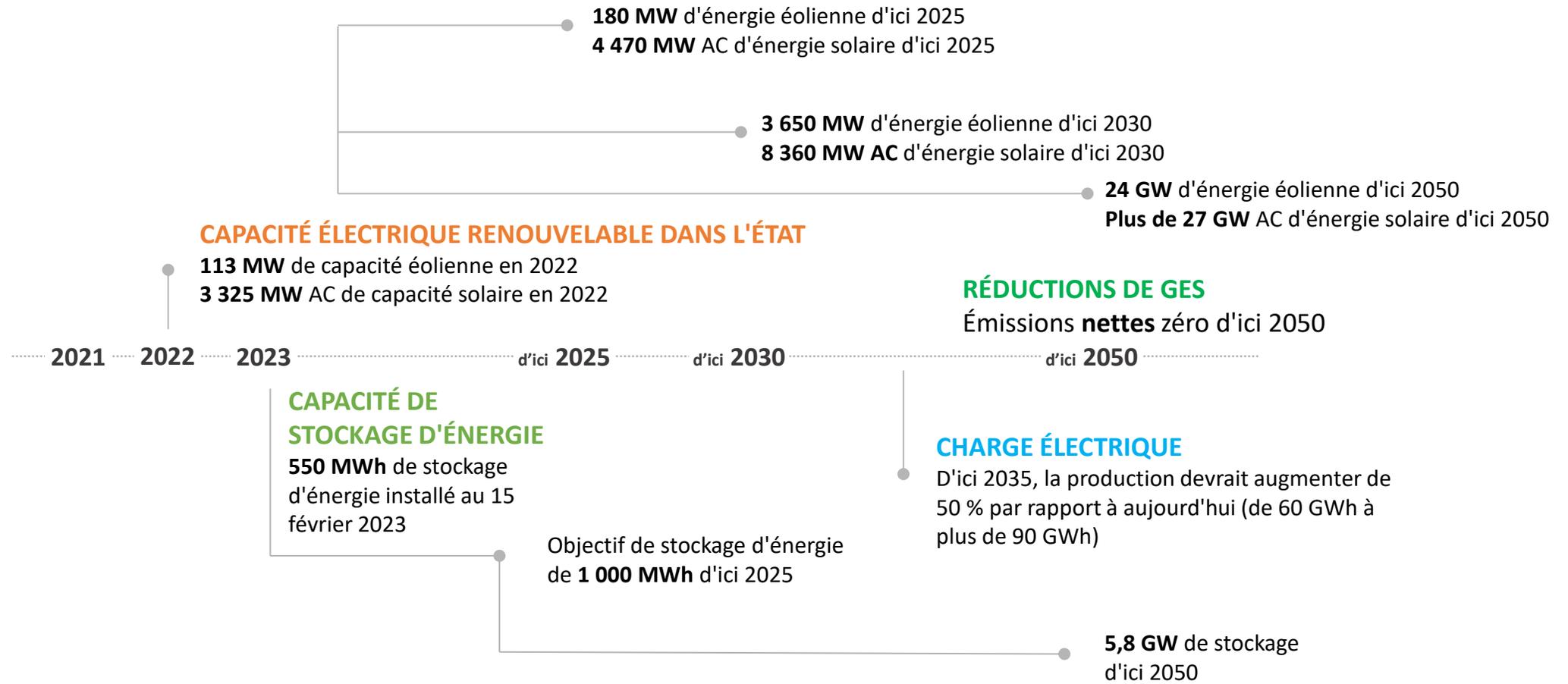
➔ Veuillez parler doucement.

➔ Tous les participants doivent sélectionner une chaîne de langue, même s'ils regardent la présentation en Anglais.





Besoins en Énergie Propre du Massachusetts





Défis liés aux Procédures d'Autorisation Existantes

- Les processus d'autorisation sont longs, imprévisibles et parfois redondants.
 - Les délais varient considérablement et certains projets ont nécessité jusqu'à une décennie pour être achevés.
 - Historiquement, il a fallu entre 1 et 4 ans au Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques (EFSB) pour délivrer l'autorisation de construire, après quoi le projet doit encore obtenir tous les permis d'État et locaux individuellement.
- Les possibilités d'appel pour chaque permis distinct peuvent entraîner des années de retard.
- Les communautés ont souvent le sentiment de ne pas avoir suffisamment d'influence ou de ne pas avoir d'impact sur le choix de l'emplacement des grands projets d'infrastructure.
- Les communautés peuvent ne pas disposer des ressources nécessaires pour s'engager pleinement dans les processus d'autorisation.
- **Le Massachusetts ne parviendra pas à atteindre ses limites de réduction des GES sans réformes.**



- La Commission a été créée par [le décret exécutif 620](#)
- Est tenue de conseiller le gouverneur sur :
 1. **l'accélération du déploiement responsable des infrastructures d'énergie propre grâce à une réforme de l'implantation et de l'autorisation** d'une manière conforme aux exigences légales applicables et au Plan pour l'Énergie Propre et le Climat ;
 2. **l'encouragement de la participation de la communauté** à l'installation et aux permis des infrastructures d'énergie propre ;
et
 3. **la garantie à ce que les bénéfices de la transition énergétique propre soient partagés équitablement** entre tous les résidents du Commonwealth
- Deux séances d'écoute publique ont été organisées et plus de 1 500 commentaires du public ont été reçus.
- Recommandations envoyées à la Gouverneure Healey le 29 mars 2024.
- Les recommandations de la Commission ont été en grande partie adoptées par le biais d'*Une Loi promouvant un réseau d'énergie propre, favorisant l'équité et protégeant les contribuables* (Loi de 2024 portant sur le Climat), signée par la Gouverneure Healey en novembre 2024.

Permis d'État consolidés

- Tous les permis d'État, régionaux et locaux pour les grandes installations d'infrastructures d'énergie propre sont regroupés en **un seul permis consolidé** délivré par l'EFSB.
- Toutes les agences étatiques et locales qui auraient autrement un rôle d'autorisation sont en mesure **d'intervenir et de participer automatiquement** en émettant des déclarations de conditions de permis recommandées.
- Tous les projets doivent soumettre une analyse d'impact cumulatif dans le cadre de la demande à l'EFSB.
- La décision de permis doit être rendue dans un délai de **moins de 15 mois** à compter de la date à laquelle la demande est jugée complète.
- Les décisions de l'EFSB peuvent faire l'objet d'un appel directement devant la Cour suprême judiciaire.



- S'applique aux installations de production > 25 MW, aux installations de stockage > 100 MWh, aux infrastructures liées à l'éolien offshore et aux grands nouveaux projets de transport

Permis locaux consolidés

- Les administrations locales (municipalités et commissions régionales telles que les commissions de Cape Cod et de Martha's Vineyard) **conservent tous les pouvoirs d'autorisation pour les projets non soumis à l'examen de l'EFSB.**
- Les administrations locales **peuvent continuer à mener des processus d'approbation distincts** (par exemple, les zones humides, le zonage, etc.), mais sont tenues de **délivrer un permis unique** qui comprend les approbations individuelles pour les infrastructures d'énergie propre.
- La décision de permis doit être rendue **dans un délai de 12 mois.**
- Les collectivités locales peuvent soumettre l'examen des permis directement à l'EFSB si elles ne disposent pas de ressources suffisantes.
- Les demandes de permis peuvent également être examinées par l'EFSB après la décision finale d'un gouvernement local si un examen est demandé par des parties qui peuvent démontrer qu'elles sont substantiellement et spécifiquement affectées par la décision, puis faire l'objet d'un appel directement devant la Cour suprême judiciaire.
- Le DOER est chargé de **créer une demande de permis municipal standard et un ensemble uniforme de normes de base en matière de santé, de sécurité et d'environnement** à utiliser par les décideurs locaux lorsqu'ils autorisent des infrastructures d'énergie propre.



- S'applique aux installations de production < 25 MW, aux installations de stockage < 100 MWh et aux projets de transmission et de distribution non juridictionnels de l'EFSB



Un Engagement Communautaire Plus Significatif et Plus Juste

- Création officielle du Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales dans la loi, avec pour mandat spécifique d'élaborer des orientations concernant les accords sur les avantages communautaires et les analyses d'impact cumulatif.
- Premières exigences obligatoires en matière d'engagement communautaire, y compris la documentation des efforts visant à impliquer les organisations communautaires et la démonstration des efforts visant à élaborer des accords d'avantages communautaires.
- Nouvelle division de participation publique au DPU (Département des Services Publics) pour aider les communautés et les candidats à des projets avec des questions d'engagement et de processus dans les procédures du DPU et de l'EFSB.
- Nouvelle division d'implantation et de permis au DOER pour aider les communautés et les pétitionnaires aux projets à répondre aux questions d'engagement et de processus dans le cadre des permis locaux.
- Un soutien financier aux intervenants est disponible pour les organisations disposant de peu de ressources qui souhaitent participer à une procédure de l'EFSB et qui obtiennent le statut d'intervenant. Les municipalités de 7 500 habitants ou moins sont automatiquement admissibles à une aide financière.



Réformes Supplémentaires

- L'EEA est tenue d'établir une méthodologie et des directives sur l'adéquation des sites afin d'informer les processus d'autorisation des États et des collectivités locales sur l'adéquation des sites au développement d'énergie propre et d'aider les développeurs à éviter, minimiser et atténuer les impacts environnementaux.
- Cinq nouveaux sièges au sein de l'EFSB :
 - Commissaire du Département de la Pêche et de la Chasse ;
 - Commissaire à la Santé Publique ;
 - Représentant de l'Association municipale du Massachusetts ;
 - Représentant de l'Association des Associations de Planification Régionale du Massachusetts ; et
 - Représentant ayant une expertise en matière de justice environnementale et/ou de souveraineté autochtone.
- Les infrastructures d'énergie propre relevant de la compétence de l'EFSB sont exemptées de l'examen de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA).
- L'autorité d'implantation de l'ancien DPU (par exemple, les permis de zonage complets et le domaine éminent pour la transmission et les pipelines) a été transférée à l'EFSB.

Rôles et Responsabilités

- Le projet de loi comporte cinq volets de travail qui sont administrés par trois agences différentes : EEA, DPU et DOER
- La plupart d'entre eux sont interdépendants d'une manière ou d'une autre, mais chacun sert un objectif distinct et répond à des exigences légales spécifiques.
- Les trois agences sont en étroite communication les unes avec les autres
- D'autres agences d'État qui jouent un rôle important en matière de permis énergétiques ont également été consultées lors de l'élaboration des propositions.





Prochaines Étapes

- La réglementation doit être promulguée d'ici le 1er mars 2026.
- Un projet de règlement sera publié pour consultation publique, probablement à la fin de l'été ou au début de l'automne.
- Vous trouverez plus d'informations sur le processus à l'adresse suivante :
www.mass.gov/energypermitting
- Les questions peuvent être adressées à energypermitting@mass.gov



Qu'est-ce que le Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques ?

- Un conseil d'administration indépendant, créé il y a environ 50 ans (anciennement EFSC)
- Composé de neuf membres : six membres d'office et trois membres publics ; présidé par le Secrétaire à l'Énergie et aux Affaires Environnementales.
 - La compétence du Conseil d'Implantation s'étend aux grandes installations énergétiques définies par la loi :
 - Installations de production égales ou supérieures à 100 MW et ouvrages annexes (ce seuil est abaissé à 25 MW dans la loi climat de 2024)
 - Lignes de transport d'électricité
 - Pour le nouveau corridor : ≥ 69 kV **et** ≥ 1 mile de longueur
 - Corridor existant : ≥ 115 kV **et** ≥ 10 miles de longueur, sauf pour la reconduction ou la reconstruction à la même tension
 - Gazoducs intra-étatiques de plus de 100 psig **et** de plus d'un mile de longueur, à l'exception de la reconstruction ou du relais des pipelines existants
 - Installations de stockage de gaz (GNL ou GNC) de plus de 25 000 gallons
 - Installations pétrolières/oléoducs de plus d'un mile de longueur ; nouveaux réservoirs de stockage de plus de 500 000 barils
- Le Conseil d'Implantation mène des procédures juridictionnelles, rend des décisions sur les demandes de construction et les certificats d'impact environnemental et d'intérêt public pour les installations juridictionnelles et exerce également l'autorité d'exemption de zonage.
- Les décisions du Conseil d'Implantation peuvent faire l'objet d'un appel directement devant la Cour suprême judiciaire.
- La Division d'Implantation du Département des Services Publics (DPU) est déployée en tant que personnel à l'EFSB et à la Commission du DPU



Principales dispositions relatives à l'implantation et aux permis de la Loi de 2024 portant sur le Climat

- Élargit le Conseil d'Implantation de neuf à onze membres ; établit un nouveau mandat, une nouvelle portée d'examen et les conclusions requises.
- Crée une nouvelle catégorie d'infrastructure : infrastructures d'énergie propre (CEIF).
- Crée deux programmes de permis consolidés.
 - Un permis consolidé est un permis qui comprend tous les permis d'État, régionaux et locaux qui seraient autrement nécessaires pour construire et exploiter un CEIF. Cette définition exclut certains permis fédéraux.
 - Grand CEIF - Permis consolidé à délivrer par le conseil d'implantation.
 - Petit CEIF – Permis local consolidé à délivrer par la municipalité.
- Prévoit un délai pour l'examen du CEIF et une approbation constructive si les délais ne sont pas respectés.
- Établit de nouvelles exigences pour les candidats proposant le CEIF, notamment :
 - Consultation préalable au dépôt et engagement.
 - Évaluations d'impact cumulatif (CIA) (également requises pour les projets non-CEIF).
- Transfère certaines compétences en matière de l'implantation du Département des Services Publics au Conseil d'Implantation, consolidant ainsi les responsabilités d'implantation au sein du Conseil d'Implantation.



Nouvelles Exigences pour le Conseil d'Implantation

- Révise la composition du Conseil d'Implantation. G.L. c. 164, § 69H.
 - Ajoute deux nouveaux postes d'office : le Département de la Pêche et de la Chasse et le Département de la Santé Publique (et réduit le Département des Services Publics à un siège)
 - Augmente le nombre de sièges réservés aux membres du public de trois à quatre : Association des Agences de Planification Régionale du Massachusetts ; Association municipale du Massachusetts ; justice environnementale/souveraineté autochtone ; et travail (et supprime les membres publics représentant l'énergie et l'environnement).
- Élargit la juridiction du Conseil d'Implantation. Par exemple, il ajoute une compétence sur les systèmes de stockage d'énergie par batterie.
- Crée de nouvelles catégories et de nouvelles règles pour le CEIF.
- Crée un nouveau processus permettant au conseil d'implantation de délivrer des permis consolidés.



Nouvelles exigences pour le Conseil d'Implantation (suite)

- Définit le nouveau mandat statutaire et la portée de l'examen du Conseil d'Implantation.
 - Le Conseil d'Implantation détermine actuellement si un projet fournira un approvisionnement énergétique fiable avec un impact minimal sur l'environnement et au coût le plus bas possible.
 - En vertu de la Loi de 2024 portant sur le Climat, lors de l'examen des projets proposés, le Conseil d'Implantation doit prendre en compte, entre autres, les impacts cumulatifs, les fardeaux pesant sur une communauté d'accueil, les impacts sur la santé publique et les impacts du changement climatique. La Loi de 2024 portant sur le Climat comprend également une liste de conclusions que le Conseil d'Implantation doit prendre dans ses décisions sur les projets proposés.
- Ajoute des délais statutaires pour l'examen par le Conseil d'Implantation du CEIF proposé.
 - Si le Conseil d'Implantation ne rend pas de décision dans le délai requis (pas plus de 15 mois), un projet sera approuvé de manière constructive et son permis consolidé sera délivré avec des conditions standard.
- Exigences supplémentaires
 - Création de tableau de bord
 - Le Conseil d'Implantation se réunira en public hybride
 - Demande Standard Commune



Qu'est-ce qu'un Impact Cumulatif ?

- **Impact Cumulatif (ou fardeau), tel que décrit dans la Loi de 2024 portant sur le Climat**

- « impacts et fardeaux, y compris, mais sans s'y limiter, tout fardeau environnemental existant et toute conséquence sur la santé publique ayant un impact sur une zone géographique spécifique dans laquelle une installation, une grande installation d'infrastructure d'énergie propre ou une petite installation d'infrastructure d'énergie propre est proposée à partir de toute opération ou projet privé, industriel, commercial, étatique ou municipal antérieur ou actuel » G.L. c. 164, § 69G (conformément à St. 2024, c. 239, § 53)
- Le Comité d'Implantation doit dûment tenir compte des « charges cumulatives pesant sur les communautés d'accueil et des efforts qui doivent être déployés pour les éviter ou les minimiser ou, si les impacts ne peuvent être évités ou minimisés, des efforts pour atténuer ces charges. Lors de l'examen et de la prise de décision, le comité doit également tenir compte des impacts raisonnablement prévisibles du changement climatique, y compris les émissions supplémentaires de gaz à effet de serre ou d'autres polluants connus pour avoir des effets négatifs sur la santé, l'élévation prévue du niveau de la mer, les inondations et tout autre effet négatif disproportionné sur une zone géographique spécifique. »

G.L. c. 164, § 69H (conformément à St. 2024, c. 239, § 60)

- Définition de l'Impact Cumulatif proposée par le personnel de l'EFSB : « L'effet combiné sur la santé publique, l'environnement naturel, la résilience au changement climatique et l'environnement bâti dans une zone géographique spécifique, des projets et activités passés et présents, des projets futurs probables et du projet énergétique proposé. »



Sélection de l'indicateur

De nombreux indicateurs candidats ont été identifiés ; des indicateurs supplémentaires sont actuellement évalués

- **Caractéristiques de la population (PC)** : indicateurs caractérisant la santé publique, les conditions socio-économiques, les populations sensibles et les ressources culturelles
- **Environnement bâti (EB)** : s'attaquer aux principales sources de pollution
- **Impacts du changement climatique (CC)** : lutte contre les inondations, l'élévation du niveau de la mer, les incendies de forêt et l'exposition à la chaleur
- **Environnement naturel (EN)** – Aborde l'intégrité écologique, la connectivité et la biodiversité

Catégories d'indicateurs du EFSB



Caractéristiques de la population (PC)



Environnement bâti (EB)



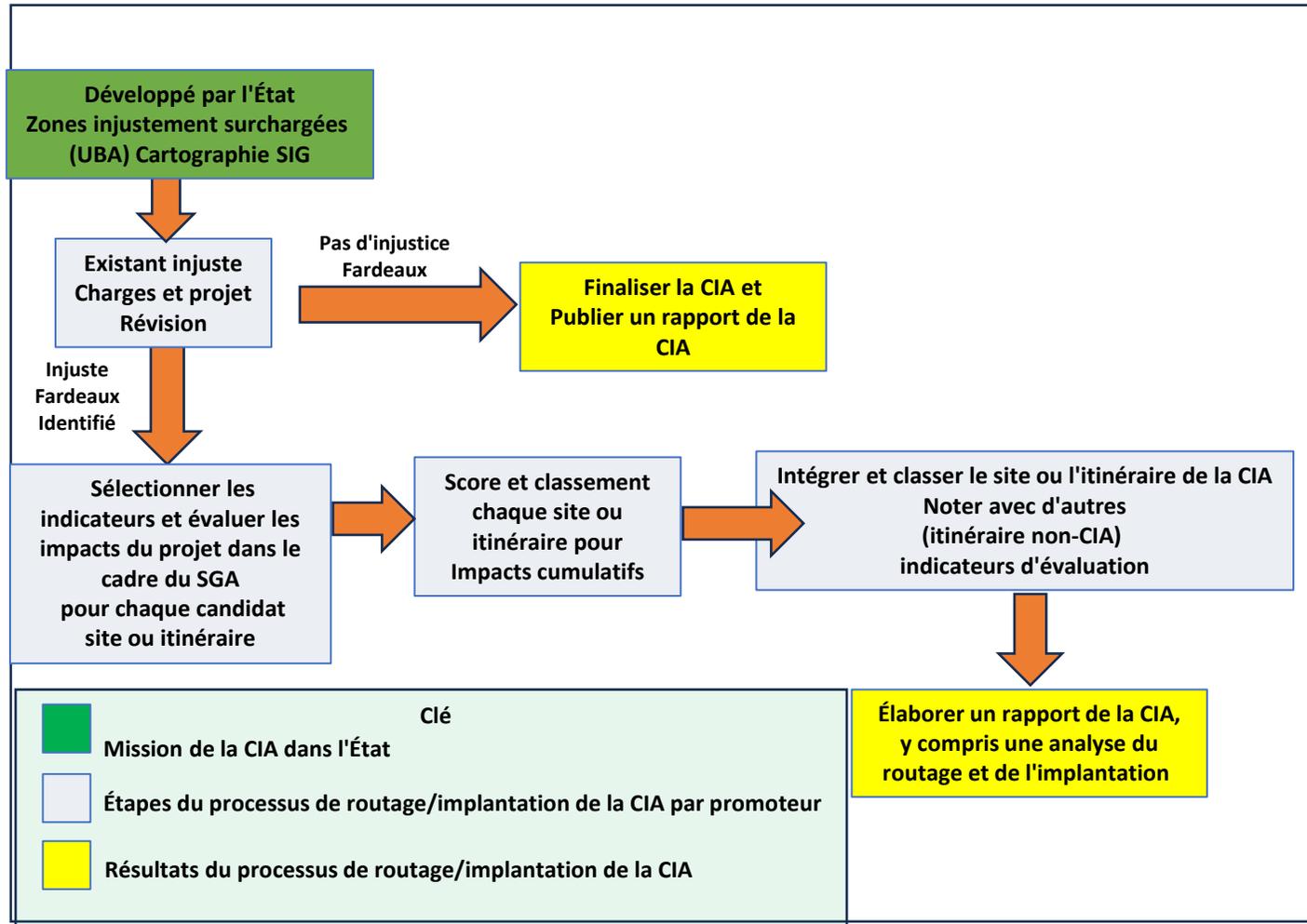
Environnement naturel (NE)



Impacts du changement climatique (CC)



Aperçu du système de notation et de rapport de la CIA





Prochaines étapes de la mise en œuvre de la CIA par l'EFSB

- Intégrer les orientations CIA de l'OEJE à un stade précoce et les recommandations des critères d'adéquation des sites de l'EEA
- Affiner le modèle conceptuel de la CIA et l'intégration avec d'autres mesures d'impact
- Recevoir et intégrer les contributions supplémentaires des parties prenantes
- Système de notation des tests avec études de cas
- Élaborer le contenu requis du rapport de la CIA pour les prochaines réglementations et orientations de l'EFSB
- Élaborer des réglementations et des documents d'orientation basés sur la CIA



Analyse d'Impact Cumulatif (CIA)



Aperçu

- Concepts clés
- Objectif de l'orientation
- Comment élaborer une Analyse d'Impact Cumulatif (CIA)
- Principes
- Ressources
- discussion



Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales

- Le **Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales du Massachusetts (OEJE)** est responsable de la mise en œuvre des principes de justice environnementale, tels que définis dans les Lois Générales, chapitre 30, article 62, dans le fonctionnement de chaque bureau et agence relevant du bureau exécutif. Les principes de justice environnementale sont :
 1. la participation significative de tous à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, réglementations et politiques environnementales, y compris les politiques sur les changements climatiques ; et
 2. la répartition équitable des avantages énergétiques et environnementaux et des charges environnementales.
- La **Loi de 2024 portant sur le Climat** a inscrit l'OEJE dans la loi, avec pour mandat spécifique d'élaborer des normes et des lignes directrices régissant l'utilisation potentielle et l'applicabilité des plans et accords d'avantages communautaires, ainsi que des analyses d'impact cumulatif.



Concepts clés

- ✓ **Justice Environnementale (EJ)** : La justice environnementale est la protection égale et la participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, ainsi que la répartition équitable des avantages et des fardeaux énergétiques et environnementaux
- ✓ **Indicateurs** : Des indicateurs ou facteurs de stress spécifiques sont utilisés pour rassembler des mesures quantitatives et/ou qualitatives des conditions et des tendances afin d'évaluer l'état de l'environnement, de la santé publique, de l'environnement socioéconomique, culturel et bâti afin de mesurer les progrès vers des objectifs spécifiques.
- ✓ **Transition Équitable** : Transition économique et sociale vers une énergie propre qui met l'accent sur l'équité, la justice environnementale, les travailleurs et les communautés de première ligne
- ✓ **Engagement Significatif** : Une participation publique anticipée, continue, accessible et culturellement compétente qui permet à la communauté de contribuer à éclairer la prise de décision et les politiques publiques
- ✓ **Zone Injustement Surchargée (UBA)** : Une zone ou une population qui est touchée par une charge environnementale « injuste ou inéquitable » existante et par les conséquences qui en découlent sur la santé publique par rapport à la population générale de l'État.



Qu'est-ce qu'une Analyse d'Impact Cumulatif (CIA) ?

- La Loi de 2024 portant sur le Climat exigeait que l'OEJE élabore des normes et des lignes directrices régissant **l'analyse d'impact cumulatif**.
- Une « **analyse d'impact cumulatif** » (CIA) est un rapport écrit produit par le demandeur évaluant les impacts et les charges, y compris, mais sans s'y limiter, toute **charge environnementale existante** et **les conséquences sur la santé publique** ayant un impact sur une zone géographique spécifique dans laquelle une installation, une grande installation d'infrastructure d'énergie propre ou une petite installation d'infrastructure d'énergie propre est proposée à partir de toute opération ou projet privé, industriel, commercial, étatique ou municipal antérieur ou actuel ; à condition que si l'analyse indique qu'une telle zone géographique est soumise à une charge environnementale injuste ou inéquitable existante ou à une conséquence sanitaire connexe, l'analyse doit identifier toute :
 - (i) **l'impact du projet proposé sur l'environnement et la santé publique** qui entraînerait probablement un effet négatif disproportionné sur cette zone géographique ;
 - (ii) l'impact ou les conséquences potentiels du projet proposé qui **augmenteraient ou réduiraient les effets du changement climatique sur cette zone géographique** ; et
 - (iii) **les mesures correctives potentielles proposées** de remédier à tout impact négatif disproportionné sur l'environnement, la santé publique et la résilience climatique de cette zone géographique qui pourrait être attribuable au projet proposé.



Objectif de ce Guide

- L'objectif de ce guide est d'établir un **cadre clair et cohérent** pour évaluer les effets combinés des charges provenant d'une multitude de sources, y compris les projets d'infrastructures énergétiques sur les communautés, en particulier celles qui subissent déjà des charges injustes ou inéquitables.
- Décrit **les principes fondamentaux** de la nouvelle CIA requise et fournit une **feuille de route pratique** pour intégrer ces principes dans les processus réglementaires et décisionnels de l'EFSB.
- Favorise la justice environnementale, **atténue les inégalités** dans les zones injustement touchées et **favorise des résultats durables et inclusifs** dans la prise de décision en matière d'énergie et de services publics.



Comment élaborer une CIA

- Évaluer les effets combinés des facteurs de stress environnementaux, des déterminants sociaux de la santé et des inégalités historiques sur les communautés, en veillant à ce que les projets énergétiques n'exacerbent pas les disparités existantes ou n'ajoutent pas de nouveaux fardeaux.
- Établir une méthodologie claire pour identifier et traiter les impacts cumulatifs, l'EF SB promulguera des réglementations qui s'alignent sur la Loi de 2024 portant sur le Climat, les objectifs de justice environnementale, protègent les populations vulnérables et soutiennent les objectifs du Massachusetts en matière d'énergie propre.
- Souligne l'importance d'une planification réfléchie et de l'engagement communautaire pour favoriser un progrès inclusif
- Composants clés :
 - ✓ Identification des valeurs de référence de l'État et de la communauté à des fins de comparaison
 - ✓ Indicateurs et facteurs de stress
 - ✓ Comprendre les projets existants et prévisibles et leurs impacts
 - ✓ Limites géographiques et temporelles

Identification de la base de référence communautaire à des fins de comparaison



- Une étape fondamentale d'une CIA consiste à établir une base de référence claire des conditions environnementales, sanitaires et socioéconomiques existantes au sein d'une communauté et par rapport à une base de référence à l'échelle de l'État.
- Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales est en train de développer un outil de dépistage similaire au CalEnviroScreen de Californie - une ressource standardisée pour identifier les conditions de base, mettre en évidence les communautés défavorisées et soutenir une évaluation cohérente entre les projets et les zones géographiques
- Cette base de référence permet aux régulateurs et aux promoteurs de projets de comparer les impacts du projet proposé aux conditions actuelles et d'identifier dans quelle mesure un projet peut exacerber les charges existantes ou créer des charges supplémentaires.
- L'outil de cartographie utilise un modèle de risque de population standard, qui est une formule pour l'impact cumulatif = fardeau existant X vulnérabilité de la population
- En intégrant un outil de cartographie comme *CalEnviroScreen* dans le processus d'analyse d'impact cumulatif, les promoteurs de projets auront accès à une base fiable et basée sur des données pour comprendre les fardeaux communautaires existants, éclairant des évaluations plus équitables des impacts du projet.



Indicateurs et facteurs de stress

De nombreux indicateurs candidats ont été identifiés ; des indicateurs supplémentaires sont actuellement évalués :

- **Environnement bâti** : Pression ou modification des infrastructures, de l'utilisation des terres, du logement et des services essentiels qui soutiennent la vie quotidienne et le fonctionnement de la communauté
- **Impacts du changement climatique** : Impacts des inondations, de l'élévation du niveau de la mer, des ondes de tempête, des incendies de forêt, de la chaleur/des températures extrêmes et d'autres impacts liés au climat
- **Environnement naturel** : Impacts sur les écosystèmes, les ressources naturelles et la qualité globale de l'environnement, la connectivité, y compris les changements dans l'air, l'eau, la terre et la biodiversité, et accès à ces écosystèmes
- **Caractéristiques de la population** : indicateurs caractérisant la santé publique (impacts sur la santé physique et mentale résultant des expositions environnementales, des disparités en matière de santé et de l'accès aux soins), les conditions socio-économiques (influences sur les opportunités économiques, la stabilité communautaire et l'équité sociale, en particulier pour les communautés défavorisées, et reconnaît les perturbations du patrimoine culturel) , les populations sensibles et les ressources culturelles



Exemples d'indicateurs potentiels

Environnement bâti

- Installations de permis d'émission d'air du MassDEP
- Sites M.G.L. c. 21E
- Établissements de déclaration de l'utilisation de substances toxiques de « niveau 2 »
- Stations d'épuration des eaux usées
- Proximité et volume du trafic par groupe de blocs
- Aéroports, ports, gares de marchandises
- Installations de traitement, de stockage et d'élimination des déchets dangereux
- Sites MassDEP avec AUL
- Permis de rejet des eaux souterraines du MassDEP
- Réservoirs de stockage souterrains
- Infrastructures routières et infrastructures de transport
- Production et approvisionnement en énergie
- Utilisateurs de grandes quantités de substances toxiques
- Stations de transfert (grandes et petites)
- Lignes de transmission
- Friches industrielles

Changement Climatique

- Moyenne saisonnière estivale de la concentration maximale quotidienne d'ozone dans l'air sur 8 heures, en parties par milliard (ppb)
- Zone d'inondation due à l'élévation du niveau de la mer au-dessus du niveau moyen des hautes eaux
- Zone soumise à un risque spécial d'inondation
- Notation du risque climatique
- Zone à risque d'inondation modéré à faible
- Facteur d'inondation/risque d'inondation
- Onde de tempête
- Précipitations journalières annuelles maximales pendant la durée de vie utile globale du projet
- Zone située à l'intérieur du littoral de la marée haute moyenne
- Zone dans la probabilité de dépassement annuel de 1 % des inondations côtières
- Facteur de chaleur urbain



Exemples d'indicateurs potentiels

Environnement naturel	Caractéristiques de la population
<ul style="list-style-type: none">• Indice d'intégrité écologique• Connexions écologiques• Augmentation de la superficie des terres imperméables• Changement dans la zone d'eau libre• Changement dans les espaces ouverts protégés• Changement dans les espaces ouverts récréatifs• Diminution de la superficie des zones humides• Diminution de la superficie forestière• Habitats prioritaires touchés par des espèces rares• Zones touchées présentant un risque environnemental critique• Zone de bassin versant affectée par l'approvisionnement en eau de surface• Zone impactée de l'aquifère à source unique• Zone de ressources humides impactée• Espace ouvert protégé impacté• Zone de loisirs ouverte touchée• Zone située dans la limite de la zone inondable FEMA Q3	<ul style="list-style-type: none">• Particules ultrafines et particules fines (PM) 2,5• Niveau de particules diesel et percentile d'état• Indice de risque de cancer et de danger respiratoire des substances toxiques atmosphériques• Niveaux annuels de dioxyde d'azote• Hospitalisation pour crise cardiaque• Exposition au plomb chez les enfants• Faible poids à la naissance• Visites aux urgences hospitalières pour asthme infantile• Asthme actuel• Faible espérance de vie• Bronchopneumopathie chronique obstructive• Revenu Médian des Ménages• Taux de chômage• Personnes en situation de handicap• Familles vivant en dessous du seuil de pauvreté• Personnes ayant un niveau d'éducation inférieur au diplôme d'études secondaires



Prise de conscience de l'impact combiné

- Aucun résident ne vit une vie à problème unique. Les impacts des différents secteurs créent des fardeaux et des avantages. En favorisant une prise de conscience de la manière dont les différents facteurs de stress interagissent et s'aggravent au fil du temps, le EFSB peut évaluer correctement les disparités, exiger des mesures d'atténuation appropriées et garantir que ses décisions favorisent la justice environnementale, atténuent les inégalités dans les zones injustement touchées et protègent les populations vulnérables.
- Chaque catégorie de facteur de stress doit être évaluée de manière cumulative, c'est-à-dire non pas uniquement sur la base d'un projet, mais en combinaison avec des actions passées, présentes et raisonnablement prévisibles dans une zone géographique spécifique donnée ou affectant une population particulière.
- Les CIA fournissent un cadre essentiel pour comprendre comment de multiples facteurs de stress se croisent pour affecter les communautés, en particulier celles qui sont déjà confrontées à des inégalités systémiques, et peuvent contribuer à une transition juste.
- Il est essentiel de reconnaître ces impacts combinés pour créer des politiques qui équilibrent les objectifs de développement avec l'équité et la durabilité.
- Bien que ces orientations ne fournissent pas une liste exhaustive d'indicateurs, la sélection doit être fondée sur des recherches fondées sur des données probantes, des données locales pertinentes et la contribution de la communauté. L'accent doit être mis sur les facteurs de stress qui ont un effet cumulatif connu ou probable lorsqu'ils sont combinés aux nouveaux impacts du projet.



Comprendre les projets existants et prévisibles

- Les CIA doivent tenir compte non seulement du projet proposé, mais également des impacts d'autres développements existants ou prévus dans la zone.
- L'évaluation des projets futurs raisonnablement prévisibles permet d'identifier les impacts potentiels cumulatifs et d'éviter les angles morts dans les évaluations de projets.
- Assurer que les effets combinés de multiples développements, actuels et prévus, sont soigneusement évalués afin d'identifier les facteurs de stress et les inégalités potentiels.
- En évaluant les interactions potentielles et les facteurs de stress cumulatifs résultant de multiples projets, le Conseil économique et social peut atténuer les conséquences négatives, promouvoir des solutions équitables et aligner la planification des infrastructures sur les principes de justice environnementale.



Limites géographiques et temporelles

- L'établissement de limites géographiques et temporelles claires est un élément fondamental de l'analyse d'impact cumulatif
- Ces limites aident à définir la portée de l'analyse, garantissant que les évaluations capturent de manière appropriée l'étendue spatiale et la période de temps des impacts environnementaux, sociaux et sur la santé publique.
- Les limites géographiques permettent à l'EFSB de se concentrer sur des communautés spécifiques affectées par des projets existants ou proposés, tandis que les limites temporelles tiennent compte des impacts historiques, actuels et raisonnablement prévisibles dans le temps.



Principes

Les principes fondamentaux qui serviront de lignes directrices à la conception de la politique d'analyse d'impact cumulatif de l'EFSEB comprennent :

- 1 Applicable aux infrastructures énergétiques nouvelles et modifiées
- 2 Impliquer la communauté tôt et souvent dans le processus
- 3 Outils et méthodes d'évaluation des impacts cumulatifs
- 4 Procédure d'Analyse d'Impact Cumulatif
- 5 Rapport d'Analyse d'Impact Cumulatif



Procédure d'Analyse d'Impact Cumulatif

Étape 1 : Recueillir des données de base

Étape 2 : En consultation avec les communautés, identifier les impacts potentiels du projet proposé

Étape 3 : Évaluer l'importance des impacts

Étape 4 : Évaluer et classer chaque site ou itinéraire en fonction des impacts cumulatifs

Étape 5 : Évaluer les stratégies d'atténuation et de gestion

Étape 6 : Partager le projet de rapport pour commentaires et finalisation (élaborer le projet de rapport et le mettre à jour pendant le processus d'implantation et d'autorisation de l'EFBS)

Les promoteurs de projets doivent s'engager dans une collaboration significative et cohérente avec les organisations communautaires, les représentants municipaux et les résidents les plus touchés.



Plans d'Avantages Communautaires (CBP)



Qu'est-ce qu'un Plan d'Avantages Communautaires ?

Un Plan d'Avantages Communautaires décrit **les engagements** des développeurs de projets à fournir des avantages significatifs et mesurables aux communautés, en particulier celles qui sont historiquement défavorisées, surchargées et mal desservies.

Les avantages communautaires sont **les résultats tangibles et durables** qu'un projet produit en réponse aux priorités, aux besoins et aux préoccupations des communautés qu'il impacte.



CBP en comparaison avec CBA

Plan d'Avantages Communautaires (CBP)

- Plan **non juridiquement** exécutoire créé par un développeur de projet, en consultation avec la communauté concernée
- Résumé de **l'engagement communautaire**
- Décrire **l'engagement** d'un promoteur envers les besoins de la communauté (par exemple, logements abordables, création d'emplois, accès accru aux espaces verts, etc.)
- **Commencer le développement** pendant le **processus de pré-dépôt** du permis consolidé municipal ou du Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques (EFSB)

Entente sur les Avantages Communautaires (CBA)

- Accords **juridiquement contraignants** négociés entre les municipalités ou les organismes communautaires et les promoteurs
- Décrire **les avantages spécifiques** que le développeur apportera à la communauté
- **Exécutoire devant les tribunaux**, ce qui donne aux communautés une garantie plus forte que le promoteur respectera ses engagements
- **Un CBA peut être le résultat d'un CBP**



Pourquoi les CBP sont importants

- Historiquement, les communautés défavorisées ont supporté le poids des infrastructures énergétiques fossiles et de la pollution qui y est associée, tout en n'ayant pas accès aux avantages.
- **Les CBP recadrent le développement de projets d'énergie propre pour :**
 1. Centraliser les voix de la communauté
 2. Réduire les dommages et les déplacements
 3. Développer la richesse et les capacités locales
 4. Réduire les risques juridiques, politiques et communautaires pour les développeurs



Processus d'Engagement Communautaire – Principes Fondamentaux

- ✓ **Commencer tôt** : Les communautés doivent être impliquées dès le début du processus de développement du projet, avant que les décisions ne soient finalisées, afin de façonner des résultats significatifs.
- ✓ **Assurer l'inclusion** : Les communautés défavorisées touchées et celles historiquement marginalisées devraient être prioritaires. La participation doit être accessible et équitable.
- ✓ **Instaurer la confiance grâce à la transparence** : Une communication ouverte et honnête sur les objectifs, les risques, les avantages et les limites du projet favorise la confiance et la crédibilité entre les communautés et les promoteurs du projet.
- ✓ **Respecter la pertinence culturelle** : Les efforts d'engagement doivent refléter et respecter la langue, les valeurs, l'histoire et les styles de communication de la communauté pour être significatifs et accessibles.
- ✓ **S'assurer que l'engagement soit continu** : L'engagement n'est pas une case à cocher : c'est un dialogue continu, itératif et bidirectionnel tout au long du développement du projet, de son implantation et de l'obtention des permis.
- ✓ **Intégrer la responsabilité** : Créer des mécanismes pour suivre les progrès, honorer les engagements et renforcer la surveillance communautaire.



Étape par étape : Comment Développer un CBP Solide

Bien que chaque communauté soit différente et puisse nécessiter des besoins différents, cette structure garantit une approche cohérente en matière de transparence, d'inclusion et de responsabilité. Chaque étape est conçue pour être suffisamment flexible pour s'adapter au contexte local, tout en étant suffisamment rigoureuse pour garantir que le processus conduise à des avantages communautaires réels et mesurables.

- 1 Cartographie des parties prenantes et identification des communautés**
- 2 Élaborer un plan d'engagement communautaire**
- 3 Mener des actions de sensibilisation communautaire avant le dépôt de la demande**
- 4 Cocréer des engagements en matière de prestations**
- 5 Élaborer un CBP écrit et public**
- 6 Formaliser la responsabilité**



Transformer les Engagements en Actions

Un CBP bien structuré devrait :

- Décrire clairement chaque avantage proposé, y compris ce qui est fourni et à qui il est destiné.
- Fournir un calendrier de livraison clair, aligné sur les phases du projet (c.-à-d. pré-construction, construction, exploitation).
- Identifier les parties responsables de la mise en œuvre.
- Décrire les sources de financement et le budget de chaque prestation, en garantissant la transparence sur la manière dont les ressources sont allouées et maintenues.
- Inclure **des jalons SMARTIE** pour chaque engagement, en veillant à ce que les objectifs soient :
Spécifique // Mesurable // Réalisable // Pertinent // Limité dans le temps // Inclusif // Équitable



Exemples d'Engagements Efficaces et Significatifs

Ces exemples reflètent des priorités communes telles que la justice environnementale, le développement économique, les infrastructures, la durabilité et la protection de l'environnement. Les engagements pris dépendront du type et de la taille du projet, des impacts sur la communauté et seront adaptés au contexte des objectifs et des défis de chaque communauté.

Justice et Équité Environnementales

- Un plan d'embauche local avec des objectifs clairement définis pour la participation des populations d'EJ.
- Fonds pour l'installation de moniteurs de qualité de l'air et d'un programme de surveillance de la santé environnementale dirigé par la communauté.
- Un Conseil Consultatif Communautaire, comprenant des représentants du travail, des tribus et de la justice environnementale.

Développement Économique et Main-d'œuvre

- Conventions Collectives pour les Projets (PLA)
- Investissements dans le développement de la main-d'œuvre, y compris les services de soutien essentiels.
- Programmes de formation et d'apprentissage.
- Investissements dans le logement abordable.



Exemples d'Engagements Efficaces et Significatifs (suite)

Infrastructure et soutien communautaire

- Investissement dans les transports et l'amélioration de l'accès (par exemple, voies réservées aux autobus et abribus, infrastructures de transport en commun, modernisation des routes, voies d'accès publiques).
- Co-développement avec la communauté des infrastructures communautaires (par exemple, extension du haut débit, micro-réseaux appartenant à la communauté, recharge publique de véhicules électriques, véhicules électriques partagés).
- Investissement dans les espaces publics ouverts et verts.
- Investissement dans les centres communautaires et les parcs, les organismes communautaires locaux, les services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie, etc.

Protection de l'environnement et de la santé publique

- Soutien aux programmes d'efficacité énergétique à long terme, tels que la modernisation des bâtiments pour répondre à des normes de performance énergétique plus élevées, l'installation de panneaux solaires ou le soutien aux coopératives communautaires d'énergie renouvelable.
- Intégration de la protection de la faune et de l'habitat dans le plan de développement, comme la création de corridors fauniques, la préservation des zones humides ou la plantation de végétation indigène pour restaurer les écosystèmes naturels.
- Systèmes de surveillance des impacts environnementaux, notamment de la qualité de l'air, de l'eau et du sol.
- Désignation d'un responsable de la conformité environnementale du projet.



Supervision et Responsabilité

- La force d'un CBP dépend des systèmes mis en place pour surveiller et évaluer sa mise en œuvre. Pour maintenir la confiance du public et garantir le suivi, les plans du CBP devraient inclure des engagements en matière de rapports réguliers et transparents et de communication ouverte avec la communauté.
- Les promoteurs devraient établir des mécanismes de responsabilisation clairs qui peuvent inclure :
 - un calendrier de suivi et de reporting, aligné sur les jalons du projet
 - point(s) de contact désigné(s) pour les membres de la communauté et les organismes de réglementation
 - des rapports d'étape publics, publiés au moins trimestriellement et mis à disposition dans plusieurs langues et formats accessibles ; ou
 - des opportunités pour la communauté d'évaluer les progrès — par le biais de comités consultatifs, de séances d'écoute ou d'autres forums
- **Les promoteurs sont encouragés à passer à l'étape suivante en concluant des Accords sur les Avantages Communautaires (CBA) avec des organisations communautaires, des municipalités ou des coalitions qui reflètent les intérêts et les besoins des résidents touchés.** Ces accords peuvent aider à consolider les attentes, à clarifier les rôles et à fournir un cadre juridique ou contractuel pour le suivi.

Commentaires et Questions du Public :

Veillez limiter chaque commentaire à deux minutes pour laisser le temps aux autres de s'exprimer



WHAT'S
NEXT?

Prochaines Étapes & Ajournement

Des informations sur l'EJC et ses réunions sont disponibles sur <https://www.mass.gov/orgs/environmental-justice-council-ejc>